



Association des Propriétaires et Résidents du Lac Bernard

Assemblée spéciale des membres
Mercredi 19 janvier 2022 – 19h00
Zoom – Durée : 1:20:30

Membres du bureau présents

- Chris Ault, président • Kevin Radford, vice-président • Steve Kulba, vice-président • Don McLean, trésorier • Jeff Stubbins, secrétaire / Membres à titre personnel : • Sandra Floyd • Paul Saunders • Sue Timmins

Demandeurs de réunion spéciale :

Claude Bertrand; John et Sue Bowden; Craig et BJ Brown; Chris Bruckert; Don Butler; Roslyn Butler; Brenda et Jim Chambers; Derek Christopher; Ian Christopher; Holly Coll-Black ; Carl Dawson; Lorraine et Dave Dawson; Mike Dowling; Francine Filion; Andrew Floyd; Joe et Julie Furano; Nancy et Paul Gilbert; Paul et Melissa Hayes; Abby Heggtveit et Wyatt Grant ; Stephen et Kelly Hoogenraad; Susan Hopkinson; Alison Jones et Michael McLenaghan ; Yvonne Lai; Linda Coll et Fred Lapner ; Sarah et Michael Lapner; Alison et Bruce Lillico; Sandra Lillico; Sherri et Brian Lillico; Gayé Moffette ; David et Penny Muir; Kathy et Peter Muir; Lisa Pohlman et David Tilson; Danielle et Lucien Robitaille; Mélissa Saunders ; Gavin Schnobb; Rick et Bobbi Soderström ; Dunkin et Lynn Walker; Lesley Walker; Anne et Adam Williams

Président Chris Ault : Merci à tous.

- Règles d'engagement pour en faire une expérience positive et significative pour tout le monde.
- Demande aux personnes qui se sont inscrites avec des formulaires abrégés ou des initiales de s'identifier.
- Attend qu'ils le fassent
- Criez au nouveau résident du lac. Ellen Birnbaum vient d'acheter un chalet au bord du lac
- Détails des règles d'engagement

Reconnaissance des terres autochtones (Jeff Stubbins)

Chris Ault : présente le groupe qui a demandé cette réunion spéciale.

Lettre de demande de rencontre de Peter Muir, datée du 15 décembre 2021
Nancy Coll-Gilbert, Wyatt Grant et Andrew Floyd parleront au nom du groupe.

Nancy Coll-Gilbert

Bonsoir à tous. Je m'appelle Nancy Gilbert et je suis une habituée du Lac Bernard depuis la fin des années 1950 lorsque mes parents ont acheté un terrain ici. Ainsi, le lac a vraiment été une constante dans ma vie car j'ai vécu et travaillé dans différentes parties du monde. Je connais l'Association depuis de nombreuses années, mais je ne m'y intéresse vraiment que depuis peu.

Je veux faire une très brève présentation du groupe qui a demandé cette rencontre.

Vous savez, quand Peter, Wyatt et moi avons commencé à parler aux autres de nos préoccupations, nous avons trouvé d'autres personnes qui pensaient la même chose. Nous avons donc cherché un moyen de créer une opportunité de dialogue. Le but n'était pas de créer ou d'approfondir la division, mais d'essayer de trouver une voie à suivre qui permettrait une discussion respectueuse et nous donnerait un moyen de commencer à guérir parce que nous en avons un peu besoin en tant qu'association. Cela n'est possible que si nous abordons cette réunion de ce soir de bonne foi et la considérons comme une opportunité.

Et pourtant, beaucoup de gens, moi y compris, se sentent mal à l'aise à propos de la réunion et c'est vraiment dommage. C'est dommage parce que je pense que pour le groupe de personnes qui ont signé la demande, et certainement pour moi personnellement, l'intention était d'encourager le Conseil à permettre la discussion sur des questions qui sont importantes pour nous. Et d'après la correspondance que nous avons reçue, il y a d'autres sujets de préoccupation qui n'ont pas encore été identifiés.

Les enjeux doivent être identifiés et résolus pour permettre à l'Association d'avancer ensemble et unie. Et nous avons besoin d'un moyen de le faire. Je pense que, en grande partie, nous avons échoué dans nos efforts. Je ne pense pas vraiment que nous ayons pu créer une situation où nous sommes alignés sur nos objectifs. Néanmoins, nous devrions tirer le meilleur parti de cette opportunité, et j'espère sincèrement que, si possible, vous exprimerez vos opinions, comme vous le pouvez, de manière réfléchie et avec respect.

Au moins, faisons ce que nous pouvons pour aligner nos statuts et nos actions autour de l'AGA. Et je vous encourage à écouter attentivement et à décider si une AGA de printemps ou d'automne est la meilleure solution pour l'organisation et ses membres.

Comme vous l'aurez remarqué d'après l'ordre du jour, nous ne traitons que de deux points à l'ordre du jour. Wyatt Grant parlera du point 3 et Andrew Floyd du point 5. Je tiens à remercier le conseil d'administration d'avoir consacré le temps nécessaire à l'organisation de cette réunion. Je sais que ce n'est pas rien. Et merci à tous d'avoir pris le temps d'être présent.

Chris Ault : Remercie Nancy Coll-Gilbert et présente Wyatt Grant

Wyatt Grant

Comme Nancy l'a identifié, lorsque cette réunion a été demandée, c'était pour avoir une conversation sur les sujets que nous avions inclus. Et je suis désolé que nous n'ayons pas eu la chance d'avoir cette

conversation au coin du feu lors de cette réunion. Sans cette conversation, je vais identifier certains des problèmes les plus urgents qui ont été identifiés le plus souvent sur la liste de diffusion, lors de conversations avec d'autres propriétaires de chalet et les commentaires directs des demandeurs de l'assemblée générale extraordinaire.

Nous sommes une société de membres. Et c'est important à savoir. Elle a un statut unique en vertu de la Loi sur les corporations du Québec, et en tant qu'association de membres, cela signifie que l'Association est en place pour fournir un service à ses membres. Plus précisément, nous avons des choses comme notre conseil d'administration qui rend compte aux membres, généralement par le biais d'une élection, et a l'obligation de maintenir la viabilité de l'association, c'est principalement la viabilité financière.

Le règlement protège les membres. Le nôtre est devenu opérationnel le 9 janvier 1980. Il en dit long sur les auteurs originaux du règlement. C'est stable depuis 42 ans. Ce règlement décrit comment les opérations de la société doivent être menées, des choses comme la façon dont nous élisons les administrateurs, comment ces administrateurs élisent les dirigeants, comment nous organisons les réunions, les réunions du conseil et les assemblées spéciales annuelles.

Je suis d'avis que nous n'allons aux statuts que lorsqu'il y a quelque chose qui pose problème aux membres. Sachez que certaines organisations actualisent leurs statuts chaque année, et d'autres, comme nous, ont un déclencheur qui déclenche cela. Je crois que tous les membres s'entendent pour dire qu'il y a des articles du règlement qui doivent être ajustés de toute urgence. D'autres, reflétant nos normes sociales actuelles et l'utilisation de la technologie, peuvent être introduits progressivement.

C'est l'occasion pour moi de reconnaître qu'un comité des statuts a été créé et compte actuellement quatre membres. Il est important de se rappeler qu'il ne relève pas du conseil d'administration ni d'aucun groupe de membres. Il s'agit plutôt de travailler pour les membres. Ils ont annoncé qu'ils engageraient largement les membres dans leur travail, et à ce jour, ils l'ont fait par le biais de lettres d'information, la création d'un compte Gmail pour recevoir les suggestions des membres. Je suis personnellement d'avis qu'ils fourniront un ensemble de principes directeurs qui encadreront les décisions d'ajustement des statuts et une feuille de route sur la façon dont ils envisagent l'avenir de leur travail.

Juste un rappel que d'autres organisations ont tendance à apporter un petit nombre d'ajustements aux statuts chaque année afin de faire évoluer la gouvernance de leurs organisations. Les ajustements de gros ont, du moins dans les autres organisations que je connais, été problématiques pour obtenir l'approbation de la majorité.

Le premier "sujet brûlant, le gros problème est l'article 8 - Retrait de l'adhésion". Comme il est écrit, le Conseil décide à la majorité simple et c'est fait. C'est ça. Pourquoi c'est un problème? Donc, ce qui revient à plusieurs reprises dans les discussions, c'est qu'il devrait y avoir un avis de membre. Comment le membre sait-il qu'il sera soumis à un article 8 ? Et quelles sont les preuves qui sont utilisées pour justifier la résiliation de leur adhésion ? Il n'y a aucune disposition pour la défense des membres. Il n'y a aucun moyen de contester la preuve ou d'expliquer la preuve, du moins dans le règlement. De plus, il n'y a pas de calendrier pour qu'ils montent leur défense. Il y a eu beaucoup de

discussions sur la question de savoir si une majorité simple pour un événement aussi important était suffisante. Et enfin, les membres ont-ils besoin d'informations pour confirmer la résiliation ?

C'était donc le premier qui est sorti comme un sujet brûlant.

Le deuxième sujet brûlant était le comportement inapproprié des membres du conseil. Nous avons vu des messages sur la liste de diffusion qui incluent des références à des comportements qui ne sont pas appropriés par des membres à d'autres membres du Conseil. Lorsque nos statuts ont été créés, je ne pense pas que les créateurs aient envisagé que cela allait être un problème ; un problème. Et, à cause de cela, il n'y a aucune disposition dans le règlement pour traiter cela, prescrire comment y remédier, expliquer ce qui se passe si le comportement continue. Au mieux, il existe une option fictive que vous faites appel au président pour y remédier. Donc, je m'éloigne de l'identification pour poser des solutions possibles simplement parce qu'elles sont apparues et je pense qu'elles valent la peine d'être présentées aux gens de ce forum. Premièrement, une formation obligatoire pour les membres du conseil aiderait-elle à définir ce qui est acceptable pour l'étiquette du conseil? Et l'autre qui est apparu à plusieurs reprises est un code de conduite. De plus, un avertissement : adoptez-en un plutôt que d'en construire un vous-même.

Il y a un certain nombre, et je vais les aborder plus rapidement avec moins de détails, de changements d'urgence moyenne au règlement... et ceux-ci ne sont pas dans n'importe quel ordre.

On a reconnu que la législation québécoise pour notre société est assez ancienne. Il existe de nouveaux cadres législatifs en Ontario et au gouvernement fédéral qui offrent les meilleures pratiques actuelles. Il est possible que le règlement soit ajusté pour refléter ces nouvelles pratiques en attendant que la législation québécoise rattrape son retard.

J'ai eu des questions récemment, à quoi ressemble une réunion ? Une réunion annuelle ou spéciale. Est-ce une séance de questions-réponses ? Une présentation? Un Webinaire ?

Une autre était, pourquoi les réunions du Conseil doivent-elles être secrètes ? La suggestion était, par souci de transparence, au moins de publier les procès-verbaux, sauf à huis clos, bien sûr, avec identification de ce qu'est le vote enregistré.

Une question importante qui a été soulevée dans nos discussions est de réduire la taille du conseil. Cinq est l'exécutif actuel. Sept à neuf a du sens. Les présidents des comités participent mais ne votent pas.

Celui-ci est venu, et a obtenu plus d'élan récemment, et c'est comment votez-vous. S'agit-il d'un vote ouvert, comme le décrit actuellement le règlement ? Est-ce privé ? Est-ce que ça se passe dans les réunions ? Ou en dehors des réunions ? Et s'il s'agit d'un vote privé en dehors de la réunion, qui devraient être les scrutateurs ? Juste en supposant, et nous avons vu cela affiché sur la liste de diffusion en mai, que les membres du conseil d'administration qui étaient candidats aux élections examineraient les résultats. Il est donc logique d'avoir l'équivalent de PWC avec son sac de résultats lors de l'annonce des Oscars.

Il y a eu une reconnaissance en vertu de la nouvelle législation que la façon dont les membres peuvent convoquer une assemblée extraordinaire est meilleure que ce que sont nos pratiques actuelles. À l'heure actuelle, il n'existe aucun processus permettant à un membre de soumettre une proposition que le conseil doit inclure à l'ordre du jour d'une assemblée des membres. Dans les situations où un conflit d'intérêts entre en jeu, le règlement actuel ne permet pas de déterminer facilement qui peut organiser cette réunion et qui peut ?????? à cette réunion s'il y a ce conflit d'intérêts.

Et l'autre qui est apparue d'urgence immédiate était la vente d'immobilisations. Juste l'observation qu'il devrait y avoir une confirmation de membre sur eux.

Donc, c'est la partie de la présentation où je vous dis, et c'est une observation personnelle, que les changements aux statuts sont de grandes décisions pour l'Association. Les changements doivent vraiment être bien pensés et, plus important encore, ils nécessitent un accord général. Et, par là, je veux dire bien plus qu'une simple majorité. Sinon, les changements seront divers. J'espère que le comité de révision des règlements aura l'occasion de tenir des réunions ouvertes où ils permettront de véritables conversations verbales entre les gens. Avoir potentiellement des salons de discussion où un groupe de discussion peut discuter, réviser, faire des recommandations, ajuster des propositions ou rédiger de nouvelles propositions. Ensuite, organisez une assemblée générale où les choses peuvent être discutées, des points de vue alternatifs sont évoqués, avant de soumettre les propositions aux membres pour un vote.

Sur ce, je tiens à remercier le Conseil de m'avoir permis de faire cette présentation.

Chris Ault : Merci Wyatt. Présente Gerry Yemensky du Comité de révision des statuts

Gerry Yemensky présente des notes concernant le mandat du comité des statuts

Le Comité est indépendant du Conseil et non aligné. Il est composé de quatre résidents de longue date de la communauté du lac Bernard, Janet Bax, Gerry Yemensky, Wendy Carr et Jane Barton.

L'intention est d'élaborer des règlements justes et raisonnables pour gérer l'Association de manière transparente et respectueuse, de promouvoir la préservation et l'amélioration du bien-être environnemental et écologique du lac et d'encourager, dans la mesure du possible, le développement d'une communauté respectueuse, impliquée et communauté conviviale.

Le mandat du Comité sera :

- de revoir les statuts existants de l'Association,
- réviser les règlements d'organismes sans but lucratif et d'associations récréatives similaires;
- examiner avec l'avocat de l'Association les limitations légales, les exigences et/ou les options disponibles dans l'élaboration des lois ;
- préparer un projet de rapport avec les modifications recommandées aux statuts de l'Association et présenter ce rapport au conseil d'administration de l'Association et à l'ensemble des membres en vue de solliciter des commentaires, des défis, des questions ou

des préoccupations à la fois du conseil d'administration et de l'ensemble des membres l'adhésion dans un format de consultation à déterminer et,

- présenter un rapport final au conseil d'administration et à l'ensemble des membres avec suffisamment de temps pour examen, commentaires et débats avec un vote pour la mise en œuvre lors de l'assemblée générale annuelle qui sera convoquée au printemps 2022.

Le comité est d'avis initial que l'intégralité des statuts doit être révisée, y compris, mais sans s'y limiter :

- Détermination des critères d'adhésion ;
- Nombre et durée des administrateurs ;
- Détermination de l'autorité des administrateurs ;
- Règles sur les conflits d'intérêts pour les administrateurs;
- Exigences spécifiques pour le calendrier et les exigences de notification pour l'AGA ;
- Examen de l'efficacité et du protocole des assemblées générales spéciales et/ou des réunions d'information;
- Des exigences spécifiques pour assurer des rapports fiscaux et financiers adéquats et exacts en temps opportun pour examen à l'AGA ;
- La détermination de la nature de la participation aux Assemblées Générales Annuelles ou aux Assemblées Spéciales ; plus précisément, l'utilisation de la technologie et l'élaboration d'une stratégie pour faire face à l'évolution de la technologie au fil du temps ;
- Examen des exigences, du calendrier, de la portée et de la publication des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales/extraordinaires de l'association.
- Définition et protocole des affaires disciplinaires au sein de l'Association.
- Toute autre question soulevée par les membres.

Toutes les contributions, idées et commentaires des membres de la Lake Association et du conseil d'administration doivent être soumis au comité en utilisant l'e-mail suivant lbbylaws@gmail.com. Un dossier de toutes les soumissions sera enregistré et examiné et chacune sera prise en compte dans la préparation des modifications recommandées aux statuts.

À ce jour, le Comité a reçu plusieurs mémoires sur des questions soulevées par les membres.

Toutes les soumissions des membres, y compris les commentaires des autres membres sur ces soumissions, seront enregistrées dans un dossier de données qui sera accessible à tous les membres pour commentaires et considération via le site Web de l'Association. Le Comité a l'intention de mettre en place ce dossier au cours des prochaines semaines, en supposant que le mandat du Comité ne soit pas modifié à la suite de la réunion spéciale.

Une fois le projet de rapport terminé, nous inviterons l'ensemble des membres à commenter. Cela n'empêche personne de faire une soumission à tout moment. Cependant, nous inviterons les premiers soumissionnaires à réviser leurs soumissions après examen du rapport initial, s'ils le jugent approprié.

Le comité a l'intention de fournir des commentaires collectifs sur toutes les soumissions dans le rapport final au conseil et aux membres de l'association du lac. Le Comité n'a pas l'intention de répondre ou de répliquer aux soumissions individuelles.

Gerry Yemensky explique plus en détail le processus de révision des statuts :

Donc, fondamentalement, le format va être, nous allons avoir un dossier. Toutes les soumissions que nous recevons seront placées dans ce dossier. Vous pouvez commenter à tout moment. À un moment donné, nous allons revoir cela, et nous allons proposer des règlements. Ensuite, tout le monde aura la possibilité de commenter. Il se peut qu'à un moment donné, nous déterminions qu'il est viable et utile d'avoir une communication continue dans un format comme celui-ci, ou nous pourrions déterminer, selon le type de commentaires que nous recevons des membres, que nous allons le faire dans un contexte d'écriture.

L'idée ici est une transparence totale à 100%. Si vous faites une recommandation, elle sera publiée et vous aurez la possibilité de commenter celle de n'importe qui d'autre. Lorsque nous ferons notre rapport initial avec nos suggestions d'amendements aux statuts, vous aurez l'occasion de faire des commentaires, de suggérer des amendements à ces amendements, afin qu'un dialogue complet soit complet.

En fonction de la divergence des opinions sur ce que doivent être les statuts, déterminera et proposera une méthodologie appropriée afin de concilier cela. L'idée, et je suis tout à fait d'accord avec Wyatt, c'est que souvent on ne consulte pas les règlements jusqu'à ce qu'il y ait un problème. Et au cours des dernières années, il ne fait aucun doute que nous avons, par convention, modifié, par opposition à formellement modifié les statuts, et donc maintenant nous devons avoir un processus formel afin de nous faire entrer dans le 21ème siècle.

Nous nous engageons, comme je l'ai dit, à un dialogue ouvert, complet et respectueux. Merci.

Chris Ault : Remercie Gerry Yemensky et rapporte une question posée dans la Q & A Box.

Q. "Le comité des statuts est-il maintenant prêt à recevoir des soumissions ?"

R. (Gerry Yemensky) Oui, la réponse est très certainement oui, et en fait nous avons reçu plusieurs soumissions très complètes sur certains des sujets brûlants mentionnés par Wyatt, ainsi que sur certains sujets qui ne font pas partie des sujets brûlants considérés. Oui, par tous les moyens, renvoyez-les. Espérons que dans les prochaines semaines, nous aurons ce format disponible pour votre examen de ces soumissions et vos commentaires dans le cadre du site Web.

Chris Ault : Merci Gerry Yemensky. Présente Andrew Floyd

André Floyd :

Depuis l'été 2007, lors de la régate annuelle, j'ai remporté 12 fois la course de canoë Novelty Tandem. Donc, en reculant les deux dernières années Covid, c'est 12 victoires en 13 tentatives. Maintenant, même si je peux imaginer de nombreux membres de la communauté à travers ces courses de plus de dix ans, 4 en particulier qui se démarquent. La première paire, bien que je sois arrivé deuxième

derrière Gray Rodier et Jamie Hempel, les soi-disant amis d'enfance de certains signifiaient que je pouvais hanter la personne hors saison. La deuxième paire a participé à chacune de ces courses avec moi. Le premier est un membre de la communauté appelé Red Rocket, propriété de Craig Brown, qui en est propriétaire depuis plus de 20 ans que je suis sur le lac. Et le deuxième membre de la communauté est Sandra Floyd. Maintenant, vous la connaissez peut-être en tant que trésorière et maintenant membre à part entière du conseil d'administration actuel. Je la connais comme une fantastique personne de premier plan dans n'importe quelle course Novelty Tandem... et à ce jour, assez douée pour copiloter le reste de notre vie dans le mariage, en particulier ces deux dernières années après avoir cessé d'être des profiteurs, mais maintenant propriétaires sur le lac.

Mon parcours personnel est passé de quelqu'un avec une opinion, mais largement indifférent aux orientations du conseil et de l'association du lac, à un point où je me retrouve aujourd'hui à ajouter mon nom à une lettre où je demande une discussion communautaire et à m'adresser vous la communauté. Et ce voyage a été une combinaison d'être alarmé par la division sur le lac et d'écouter l'expérience de travail de Sandra au sein du Conseil. Quand il arrive à un point pour Sandra de sentir que sa seule option était de démissionner en tant que trésorière, cela m'a motivé à m'impliquer davantage pour découvrir pourquoi et comment cela pourrait être. Mais je veux juste que ce soit clair comme du cristal - mes opinions ce soir sont les miennes. Ils ne représentent pas les pensées de Sandra, ou les pensées des autres membres du conseil avec qui elle siège, et aussi, il s'avère, ne représentent pas vraiment les préoccupations suscitées par Wyatt, Peter et Nancy pour convoquer une réunion spéciale. Mais maintenant que mon introduction est terminée, je vais passer à ma prochaine diapositive, je suppose.

Si j'étais toi, je dirais Andrew, pourquoi parles-tu ? Pourquoi pas Nancy, Peter ou Wyatt à ce sujet ? Et c'est une réponse courte et simple. Je crois que cette réunion, cette motion #5 sur le moment où tenir l'AGA cette année, nous offre la meilleure option pour faire de notre lac le premier pas vers une communauté. L'histoire est un peu plus longue, et d'autres diraient que les détails de chaque e-mail sont importants, je vais vous dévoiler le secret le moins bien gardé. À ce stade, pour avancer, ils ne le sont pas. L'histoire courte est qu'un groupe de personnes avait des préoccupations. Ils ont estimé qu'il y avait un obstacle à avoir une conversation. Ils n'étaient pas écoutés en ce qui concerne le lac. Ils ont conclu que leurs préoccupations étaient partagées par suffisamment d'autres membres pour organiser leurs pensées et leurs préoccupations afin de convoquer une réunion spéciale des membres pour avoir cette discussion. Cette réunion. Le Conseil a écouté. Nous sommes à cette réunion aujourd'hui, mais ils ont fait le premier pas pour consulter les avocats afin de comprendre les questions dont ils devaient parler et de se demander si nous devions en parler. Il s'avère que chacune des questions « devrions-nous en parler » s'est-elle avérée être un « non », et nous voici donc avec un conseil d'administration frustré d'avoir une réunion avec si peu d'éléments qu'il pense que c'est frivole, et certaines communautés les membres sont frustrés que ce ne soit pas la discussion qu'ils envisageaient au départ.

Et donc, c'est ce que je pense que cette réunion, cette discussion communautaire, peut être le premier pas sur la voie à suivre.

La question que nous avons devant nous est la suivante : le règlement, tel qu'il est rédigé aujourd'hui, aide-t-il ou nuit-il aux divisions dans le lac aujourd'hui ? Avant d'aborder ce sujet, il est important de discuter de ce à quoi nous ne répondons pas. Nous ne répondons pas ce soir - est-ce le bon moment

pour organiser une assemblée générale pour l'avenir ? Était-ce le bon moment dans le passé ? À qui la faute a-t-elle été déplacée et n'a-t-elle pas été déplacée dans les statuts. Quel effet cela a-t-il eu sur ceux qui nous ont précédés ? Ou même quel effet cela aura-t-il sur ceux qui viendront après nous ? Les changements à apporter à ce règlement et aux autres règlements, comme Gerry l'a magnifiquement expliqué, seront apportés par un comité distinct avec le temps d'examiner ce qui nous convient à long terme. Mais ce à quoi nous répondons ce soir en répondant « oui », c'est le bon moment pour l'AG, d'abord ce n'est pas un vote contre le CA actuel. C'est un vote pour réconcilier et court-circuiter le temps dont nous disposons pour commencer cette réconciliation. Nous allons réélire le Conseil. Nous n'avons pas à le faire en mai. Finissons-en. Voter « oui » ce soir est une démonstration de soutien au conseil d'administration actuel. Ils peuvent tous courir à nouveau. C'est aussi notre meilleure chance de combler cette faille.

Si nous votons « non », et alors ? Eh bien, en mai, nous aurons la même discussion. Nous aurons perdu le temps lorsque nous serons obligés de nous asseoir à l'intérieur. Quatre mois de plus de la même chose sur la liste de diffusion ? Quatre mois de plus de notre communauté divisée ? Il faut quatre mois de prochaines étapes et de guérison communautaire. Des deux côtés de la table, reconnaître les statuts d'aujourd'hui est le meilleur début pour les réparer est le bon choix.

En mai, j'aimerais ouvrir mon chalet, préparer notre été, au lieu d'ouvrir de vieilles blessures. Et en août, mon souhait est d'être assis dans le Red Rocket avec Sandra devant moi, et mes concurrents derrière moi, dans la course de canoë Novelty Tandem. Allons de l'avant et faisons en sorte que cela se produise aujourd'hui.

Des questions?

Chris Ault : Non, je ne vois aucune question. La seule question que nous avions reçue il y a un instant. Et j'adore voir la Red Rocket sur le lac.

Toutes les questions qui ont été soumises au Conseil ont été partagées et nous allons les parcourir et discuter de chacune d'entre elles.

Kevin (Radford) me dit qu'il y a une question qui est arrivée :

Q. Pouvez-vous me dire si tous les présentateurs de ce soir sont en fait membres de l'Association ?

R. (Chris Ault) Non, je ne peux pas confirmer que tous les présentateurs sont membres de l'Association. Andrew Floyd n'est pas membre de l'Association. Sa femme Sandra l'est, mais Andrew Floyd n'est pas membre de l'Association.

(Andrew Floyd) Mes excuses. Je ne manquerai pas de rectifier cela l'année prochaine avec ma femme. C'est un point valable, je suppose.

Chris Ault : Question suivante :

Q. Alors, la suggestion d'Andrew est-elle que la prochaine AGA soit à l'automne 2022 ? Et pas mai 2022 ?

R. (Andrew Floyd) Ma suggestion est que nous organisions l'AGA en janvier pour nous aider à guérir. Nous donnant le temps de commencer à réparer la faille. Je n'ai aucune suggestion en dehors de ce que je pourrais apporter au comité (des statuts) séparé. Mais pour cette réunion, ce n'est qu'une suggestion - tenons ce vote maintenant et lançons ce vote.

Chris Ault : D'accord. Passons en revue les éléments qui ont été présentés au Conseil le 15 décembre 2021.

Nous allons passer en revue tous les points qui ont été soumis au conseil en ce qui concerne cette assemblée spéciale. Le premier point concernait la chaise de réunion. Je préside la réunion, et j'ai de l'aide d'autres membres du Conseil d'administration ici et jusqu'à présent, nous avons traité les questions et le côté technique, et le matériel, et les microphones, efficacement. Je crois que ce point a été abordé.

Le deuxième point était la demande de publication de la transcription verbale des réunions du conseil depuis mai 2021. Après un examen de notre avocat, cet objectif dépasse la compétence des membres pour décider. De plus, de tels documents n'existent plus. Par conséquent, nous n'inclurons pas cela pour discussion lors de la réunion.

Le point 3, dont Wyatt a très bien parlé, était que nous formions un comité ad hoc pour réorganiser et mettre à jour les statuts de la société. Veuillez vous rappeler que nous avons reçu ces demandes pour cette réunion spéciale le 15 décembre, cependant, le 8 décembre, lors de la réunion des membres d'automne, j'ai déjà soulevé ce sujet. Nous avons parlé des statuts, qu'ils sont périmés. Les points qui doivent être abordés sont la date de l'AGA, le code de conduite du conseil d'administration, les audits financiers, etc. etc. Et à ce moment-là, nous avons mentionné que nous formions un comité des statuts. Nous l'avions effectivement fait et nous sommes d'avis que nous répondons à votre demande sur ce point et qu'il n'y a pas lieu d'en discuter davantage.

Le point 4 qui nous a été présenté concernait la disposition de la propriété du Clubhouse et la relation de l'Association avec la nouvelle organisation à but non lucratif créée par Rick et Gaye et al. L'objectif est, encore une fois, au-delà de la compétence des membres. Il s'agit d'une décision de gestion interne du conseil d'administration. Par conséquent, il ne sera pas discuté ici lors de la réunion.

L'article dont Andrew Floyd vient de parler, l'article n ° 5, nous a été présenté comme Affirmation de l'assemblée générale d'automne (AGA) et élection du conseil d'administration OU modification du règlement n ° 1, article n ° 10 pour refléter que l'AGA est au printemps. Si vous repensez à la réunion des membres du 8 décembre, à plusieurs reprises tout au long de celle-ci, nous avons porté cela à votre attention. Que le calendrier fiscal et l'AGA, comme indiqué dans les statuts, n'étaient pas synchronisés. Nous avons porté à votre attention que c'est le conseil d'administration précédent qui a demandé que la date de l'AGA soit reportée au printemps et que le calendrier fiscal soit décalé pour correspondre à l'année civile afin de permettre aux trésoriers d'amasser plus facilement tous les reçus et de mettre ensemble un rapport financier en bonne et due forme. Cette motion a été présentée et adoptée par les membres. J'ai mentionné ce point le 8 décembre à plusieurs reprises.

Nous répondons donc à votre demande sur ce point. Les règlements ne sont qu'un aspect administratif qui, peut-être, a été négligé lorsqu'il a été proposé et adopté par le conseil précédent et

tous les membres pour accepter que l'AGA soit au printemps. Nous avons eu des AGA au printemps pendant de nombreuses années. Trois, peut-être quatre, mais nous l'avons eu le plus récemment en 2021, 2020, 2019 et 2018 sans aucune dissidence d'aucun des membres. Le point restant, que j'ai souligné à plusieurs reprises lors de la réunion du 8 décembre, était que nous devions mettre à jour les statuts pour refléter la pratique acceptée. À cet égard, nous répondons à la demande sur ce point et cette question est résolue.

Kevin Radford : Il y avait un certain nombre de questions qui sont arrivées dans la boîte de questions et réponses pendant que vous (Chris) parliez.

Q. Pouvez-vous préciser comment fonctionne le vote ? Est-ce un vote par logement, ou multiple pour la famille ?

R. (Jeff Stubbins) Actuellement, c'est un vote par membre actif. Pas un vote par propriété. J'espère que le comité des règlements abordera ce problème car je remarque dans la boîte de discussion qu'il y a eu des questions sur la façon dont les adhésions familiales multiples pénalisent ceux qui n'ont qu'un ou deux membres possédant une seule propriété. Je crois que ce sera quelque chose avec lequel le comité des statuts luttera et aura besoin de temps pour lutter avec cela. C'est important, mais en ce moment, c'est un vote par membre actif, dont la cotisation a été payée, dont la cotisation est en banque.

Kevin Radford : Il y a encore quelques questions.

Q. Une question pour Andrew Floyd - Si nous avons l'AGA en janvier, nous ne pourrons pas examiner les recommandations du Comité des statuts en même temps car elles ne seront pas complètes. Comment concilier le timing ?

R. (Andrew Floyd) Je pense que nous sommes tous d'accord avec la présentation de Gerry selon laquelle le comité des statuts est à juste titre créé pour être indépendant, et donc l'examen des conclusions du comité des statuts d'ici mai ne va pas nécessairement nous aider à aller de l'avant. Je pense que ce sont des sujets indépendants et qu'ils doivent être traités indépendamment. Les conclusions du comité des règlements peuvent en fait changer lors de l'AGA, peu importe ce que nous décidons ce soir. C'est un regard plus réfléchi et plus long sur eux. Je ne représente pas pourquoi nous avons commencé cela, alors Wyatt, s'il vous plaît, allez-y.

(Wyatt Grant) Je voulais juste préciser que cette demande a été faite en décembre. Il n'était pas pratique, voire incommoder, de le terminer dans les 8 jours fixés par nos statuts actuels. Donc, ce que nous voyons vraiment ici, c'est que nous sommes maintenant en janvier, mais c'est comme si cela s'était passé en décembre. Et le règlement dit que l'assemblée générale annuelle a lieu dans les derniers mois de l'année, et donc, espérons-le, cela répond à la question. Il ne s'agit pas d'une nouvelle AG. C'est celui décrit dans le règlement qui se déroule avant la fin de l'année.

Q. Que recommande le conseil d'administration concernant le calendrier de la prochaine AGA, et comment le calendrier recommandé correspond-il aux 4 ou 5 dernières AGA ?

R. (Chris Ault) Nous avons en fait déjà envoyé l'appel pour l'AGA du printemps le 12 mai 2022 à 19h00. Même format. Probablement la même semaine que nous avons eue en 2021 et 2020. Le moment est exactement le même que ces dernières années et a été largement accepté par tous les membres. Nous avons envoyé l'espace réservé "Mark This Date", et nous enverrons plusieurs rappels

et, en raison des restrictions de Covid, le format sera très similaire au précédent qui a été établi en mai 2021 en ce qui concerne le format de la réunion, la présentation le style et le style d'élection étant une élection en ligne pour voter ou toute autre question qui doit être soulevée.

Q. Le règlement reflète-t-il les questions de vote ?

R. (Kevin Radford) Il y a eu une demande de vote lors de cette réunion, mais en raison de Covid et d'Omicron, nous avons été obligés d'avoir des réunions virtuelles et cela a permis à un bien plus grand nombre de membres de participer et de peser. Le conseil a également reçu de nombreux témoignages de personnes qui étaient à l'extérieur de la ville et qui voulaient participer au processus de vote, mais qui ne pouvaient tout simplement pas assister à la réunion. Alors, la question est, le règlement reflète-t-il les problèmes de vote? Je crois que c'est quelque chose que Gerry Yemensky a mentionné dans sa critique. C'est quelque chose qu'il aborderait, et le Conseil encouragerait les membres, s'ils ont des suggestions sur le vote, et comment le gérer à l'avenir, et de le garder aussi démocratique que possible, et de représenter la majorité des membres, alors la meilleure approche serait de le faire par voie électronique plutôt que de le faire en réunion mais, encore une fois, le règlement, tel qu'il est actuellement, reflète la réunion en réunion. Gerry, vouliez-vous ajouter quelque chose ?

(Gerry Yemensky) Eh bien, je ne vais certainement pas vous donner une opinion sur ce que nous pensons être la solution à ce problème, car nous n'avons pas eu l'occasion d'entendre les préoccupations des membres. Mais très certainement, lorsque les statuts ont été rédigés, il était inconcevable que nous ayons le genre de réunion que nous avons en ce moment. Donc, les temps ont changé et nous allons devoir aborder cela en termes de juste équilibre après avoir entendu les opinions de chacun à ce sujet.

En regardant passer la ligne de discussion, et je peux vous dire tout de suite que si vous voulez parler de la question brûlante, c'est l'adhésion. Cela fait plus de 15 minutes que l'on parle de ce qui constitue un membre, et il y a des commentaires très intéressants et réfléchis là-dedans. Je vous suggère fortement de mettre ces informations dans un e-mail et de nous les envoyer. Nous l'inclurons dans les soumissions et il sera disponible pour que tout le monde puisse l'examiner. À un moment donné, comme je l'ai dit, nous allons formuler une recommandation avec suffisamment de temps pour commenter cette recommandation afin que nous puissions avoir un vote qui mette l'accent sur la question.

Q. Qu'est-ce qu'un membre actif ?

R. (Jeff Stubbins) Dans nos statuts, article 4, "Membres actifs", une personne peut devenir membre actif sur demande et après acceptation par le conseil d'administration, en se conformant à toute autre condition prévue par une résolution du Conseil d'administration. Ainsi, nous considérons un membre actif comme quelqu'un qui a payé des cotisations pour l'année civile en question. Et en étant quelqu'un qui a à l'esprit la bonne volonté du lac.

Kevin Radford : Nous avons un certain nombre d'autres questions....

Q. Y a-t-il des systèmes mis en place pour empêcher les individus d'obtenir plus d'une adhésion ?

R. (Chris Ault) Il n'y a aucun mécanisme qui l'empêche pour le système actuel, qui est basé sur Excel. Nous passons à un système qui est en phase d'essai. Il s'agit d'un système basé sur un logiciel grâce

auquel les membres peuvent se connecter par eux-mêmes via un site Web et gérer leurs propres profils, utiliser leurs propres mots de passe pour le système et gérer leurs propres paiements. Il n'autorisera pas les adhésions en double. En ce qui concerne le vote, et je pense que c'est le cœur de votre question, la plate-forme de vote, comme je sais que vous le savez, ne permettra pas plus d'un vote par membre.

Q. Wyatt a mentionné les finances lors de son discours. Simple curiosité, à quelle fréquence effectuons-nous des audits financiers et à quand remonte le dernier ?

R. (Chris Ault) C'est une très bonne question. Je ne sais pas Wyatt si vous avez la réponse à cela, et si vous aimeriez essayer. Je siège au conseil depuis longtemps et je n'ai pas expérimenté la voie de l'audit financier pendant toute la durée de ma présence au conseil depuis 2012. Je sais que les statuts nous obligent à faire des audits financiers, ce qui est pourquoi ce conseil s'engage dans cette voie, examine les fournisseurs, les coûts et effectue un audit financier.

(Wyatt Grant) Heureusement, j'ai pu parler à certaines de ces personnes qui ont formulé le règlement. Ils m'ont rappelé que cette exigence de vérification existait parce qu'elle était exigée par la Loi sur les corporations du Québec à l'époque. L'autre chose sur laquelle j'ai eu une discussion est - est-ce que cela doit être, selon la loi, un véritable audit par un cabinet d'audit ? Comme ce n'est plus dans la Loi sur les personnes morales, la réponse qui revient, je pense, c'est que tant que quelqu'un a examiné les états financiers, ils ont été vérifiés. Vous aurez un débat à ce sujet. Ce qu'est un audit n'est pas défini dans le règlement. Et, par exemple, un CPA qui les examinerait vérifierait en fait les livres et les registres. Parce que nous publions les états financiers à chacune des assemblées générales annuelles qui, soit dit en passant, vous n'êtes pas obligé de le faire selon les statuts, je pense qu'ils sont qualifiés comme ayant été audités, sinon formellement, officieusement au cours des dernières années.

Q. Le comité des statuts pourrait-il capturer et conserver l'échange de chat de ce soir ?

R. (Kevin Radford) Cette réunion est enregistrée, et la fonction Chat, si elle vous est utile, nous serions heureux de la fournir au Comité des statuts si cela peut vous aider.

(Gerry Yemensky) J'apprécierais vraiment cela. J'ai regardé les commentaires, donc j'espère que nous serons en mesure de saisir cela, et j'avais l'intention de faire cette demande.

Q. Comment les décisions sont-elles prises chaque année quant à l'allocation des fonds aux différents programmes ?

R. (Chris Ault) Je ne sais pas, Lisa, si vous avez pu assister à la réunion des membres du 8 décembre. L'une des premières choses que nous avons inculquées en tant que nouveau conseil d'administration en mai a été la notion d'une charte des priorités pour ce conseil, dans laquelle nous avons tous convenu qu'il y avait trois programmes très importants, des initiatives très importantes, et l'identification des trois initiatives aiderait nous donnons la priorité aux activités qui devraient, ou peut-être, ne devraient pas, avoir notre attention, nos ressources, nos dépenses. Les trois éléments sur lesquels nous nous sommes mis d'accord en tant que conseil d'administration étaient les trois éléments les plus prioritaires qui orienteraient l'ensemble de notre comportement et toutes nos décisions pour allouer des fonds à divers programmes différents. Dans aucun ordre particulier :

- Santé du lac

- Viabilité des actifs
- Transparence financière

Un document a été créé et j'ai partagé ce document avec vous tous si vous vérifiez vos boîtes de réception. Il décrit les priorités du Conseil pour cette année civile. Dans le cadre de ce programme prioritaire global, nous déciderions comment allouer du temps et des fonds à un programme différent.

Q. Le vote que nous avons fait en mai risque-t-il de perdre son intégrité ? De plus, lors du vote de l'année précédente, le règlement n'a pas été modifié selon les souhaits des membres.

R. (Chris Ault) Je ne crois pas que le vote de mai risquait de perdre son intégrité. Je crois que le processus a été suivi en 2017 selon lequel une modification de la période de déclaration du calendrier fiscal et de la date de l'AGA a été faite de bonne foi. Une motion a été soulevée. Une motion a été adoptée... et nous avons eu un certain nombre d'années avec une AGA déplacée de l'automne au printemps. Et il n'y a eu aucune dissidence de la part des membres à cet égard. Les membres ont voté pour accepter que l'AGA ait lieu au printemps. Le fait que les statuts n'aient pas été mis à jour n'est qu'un oubli administratif. C'est ma conviction. Je ne crois pas qu'il y ait eu de malveillance, et nous veillerons à ce que les statuts soient mis à jour pour refléter cela.

Q. Le président a déclaré que l'AGA du printemps a été suivie par erreur au cours des trois à quatre dernières années, car les statuts indiquent toujours qu'elle devrait avoir lieu à l'automne puisque l'AGA du printemps n'a pas été promulguée par les membres en les statuts. Ma question est alors que l'appel à l'AGA du printemps ne peut avoir lieu s'il ne reflète pas le règlement actuel.

R. (Kevin Radford) Je pense que Chris vient de répondre à cela. Le comité des statuts a été formé. Que le timing sera abordé. Les quatre dernières années ont été autorisées par l'ancien conseil.

Commentaire : (Blair Patacairk) La réponse sur la vérification – puisque le conseil a une obligation fiduciaire, je suggérerais que le règlement reflète les vérifications régulières.

Q. Nous appuyons le travail du comité des règlements. Le calendrier de l'AGA par rapport à la fin de l'exercice ne ferait-il pas partie de ce processus ? Le calendrier de l'AGA tel qu'indiqué à l'article 10 est-il ainsi confirmé après l'approbation par les membres de la modification des statuts ? Jusqu'à ce que les statuts modifiés soient approuvés par les membres, la pratique habituelle des réunions de mai devrait-elle se poursuivre ?

R. (Kevin Radford) C'est ce que pense le conseil d'administration. Nous avons eu une discussion précédente avant cette réunion spéciale avec Nancy (Coll-Gilbert), Peter (Muir) et Wyatt (Grant), et vous avez vu le point 5.2 de l'ordre du jour, il est toujours affiché à l'écran, où il est écrit "ou" changer le règlement et fixé la réunion du 12 mai, et c'est ce que nous avons prévu.

Q. Un vote est prévu pour janvier 2022. Une résolution ou une proposition claire serait-elle avancée ce soir sur quoi voter ?

R. (Chris Ault) Je crois qu'un espace réservé pour un vote le 22 janvier a été envoyé comme un avertissement au cas où il y aurait des motions qui devaient être votées après ce soir. Cependant, je crois que nous avons montré que nous respectons toutes les demandes qui sont venues des 39 qui ont convoqué cette réunion, et il n'est pas nécessaire de voter samedi.

(Wyatt Grant) Je n'ai peut-être pas complètement adhéré à cela, Chris. Nancy, tu veux intervenir ici ?

(Nancy Coll-Gilbert) Je regardais le chat et je n'ai pas entendu la question.

(Wyatt Grant) Le commentaire de Chris était qu'il n'était pas nécessaire de voter samedi car ils ont satisfait à toutes les exigences des demandeurs pour la réunion spéciale. Et la Motion 5.1 n'était pas, je vous mets des mots dans la bouche, la 5.1 n'est plus d'actualité.

(Nancy Coll-Gilbert) Comment cela ?

(Chris Ault) Permettez-moi de clarifier. La diapositive qui est toujours à l'écran nous demande soit d'affirmer que l'AGA est à l'automne et d'avoir une élection, soit de modifier les règlements. Une semaine avant que nous recevions cette demande pour cette réunion, nous avions déjà annoncé que les statuts étaient périmés, les membres avaient voté il y a quelques années que l'AGA devrait avoir lieu au printemps, et que le calendrier fiscal serait adapté au calendrier année et nous sommes déjà en train de les changer. Étant donné que vous nous demandez d'avoir une élection OU de changer le règlement, nous sommes déjà bien avancés pour changer le règlement comme nous l'avons bien établi ce soir avec le contenu réfléchi de Gerry.

(Nancy Coll-Gilbert) Je pense, Chris, que nous étions tous assez clairs sur le fait que la suggestion n'allait pas être modifiée dans le futur, que le règlement devait être modifié maintenant. Ce que nous demandions, c'était soit de nous conformer au règlement actuel, qui tiendrait une élection au cours du dernier trimestre de l'année, et en raison du retard avec Noël qui serait maintenant, soit de voter pour changer le règlement en une AGA de printemps. Et ce que nous devrions considérer ce soir serait ce qu'il y a de mieux pour l'Association. Si j'ai bien compris, le vote qui a eu lieu auparavant ne visait pas à modifier l'AGA, mais uniquement à modifier l'exercice financier, ce qui est différent d'une AGA et d'une élection. Donc, je serais très déçu si nous n'avions pas de vote samedi. Et je pense qu'il vaudrait la peine de prendre quelques minutes pour réfléchir à ce qui est le mieux pour l'Association - une AGA d'automne ou une AGA de printemps.

(Chris Ault) Je crois que c'était le conseil précédent, et plusieurs personnes qui étaient signataires de l'assemblée spéciale, étaient ceux qui ont demandé que le calendrier fiscal et l'AGA soient déplacés. Il y a eu un certain nombre d'années où l'AGA a eu lieu au printemps sans aucune dissidence de la part des membres, jusqu'à l'année dernière. C'est jusqu'au 15 décembre, la semaine après que nous ayons présenté que les statuts étaient un peu dépassés, ne reflétaient pas la surveillance, et nous y remédions.

Kevin Radford : Nous avons d'autres questions....

Q. Puis-je demander pourquoi nous ne pouvons pas voir toutes les questions que Kevin lit. Dans un souci de transparence, il serait bon que cette fonction fonctionne afin que tous les participants à ce webinaire puissent les visualiser.

R. (Kevin Radford) Après avoir tenu la réunion d'automne, où nous utilisions la fonction Chat où tout le monde pouvait voir. Lorsque nous avons parlé avec Peter, Nancy et Wyatt, ils cherchaient une opportunité qui permettait une réunion plus ouverte ; permettre aux gens de parler, nous essayons

donc une nouvelle méthodologie où les questions sont soumises afin d'essayer de répondre à ces commentaires, et c'est pourquoi nous utilisons la fonction Q & A en ce moment. Il m'a été virtuellement impossible, je ne parlerai pas au nom des autres membres du Conseil, de gérer tout ce qui se passe dans le Chat. C'était notre tentative pendant Covid d'essayer de rendre la réunion plus ouverte et d'avoir plus de dialogue, et de donner l'occasion aux gens de poser des questions directement au Conseil. Lors de notre dernière rencontre, le 8 décembre, il y a eu plus de 350 commentaires ou questions. Nous avons essayé de les regrouper du mieux que nous pouvions. Nous avons fait de notre mieux pour répondre à toutes.

Q. Un problème important est signalé sans réponse. Les discussions sur l'adhésion et le vote pourraient détourner l'attention du traitement injuste de, par et entre les autres membres du conseil d'administration. Comment le conseil d'administration recommande-t-il d'aller de l'avant pour sauver notre communauté et notre dynamique du lac, peu importe où ce vote atterrit ?

R. (Sue Timmins) Je sais personnellement que je n'ai pas été victime d'intimidation au sein du conseil. En ce qui concerne Andrew mentionnant que Sandra avait peur d'être criée et pointée du doigt, elle nous a envoyé un e-mail à ce sujet... et je suis désolé de l'entendre, Sandra. À l'avenir, nous pouvons tous viser à travailler ensemble en ne nous intimidant pas. Certainement, nous ne l'avons pas fait.

Q. Le conseil a émis l'avis que les résolutions des membres ne lient pas les actions du conseil. Cela ne signifie-t-il pas que nous devrions faire l'une de ces deux choses plus immédiatement ? De plus, quelle implication cela a-t-il pour le retrait du membre de septembre ? Si les résolutions des membres ne sont pas contraignantes, les dépenses du Clubhouse ont été engagées comme des actions légitimes du Conseil.

R. (Jeff Stubbins) Je peux répondre à cette question grâce aux informations que j'ai reçues lors d'une conversation avec notre avocat d'entreprise, qui nous a été très utile. Selon lui, certains points de l'ordre du jour ne relèvent pas de la compétence des membres. Cela signifie en réalité que nous, en tant que Conseil, pouvons tirer des informations de la discussion que nous avons sur ces différents sujets aujourd'hui, mais cela ne peut pas forcer le Conseil à agir d'une manière particulière. Le conseil d'administration gardera son esprit concentré sur son obligation fiduciaire envers l'Association. Il fera de son mieux pour garder tous les membres heureux, bien que je sache que c'est une tâche impossible. La majorité du Conseil a une opinion précise, et je sais que 100% de l'exécutif a une opinion précise, sur les points proposés à cet ordre du jour. La discussion ici peut certainement nous guider, mais nous, en tant que Conseil, devons rester fidèles à notre mission.

Chris Ault : Merci pour votre temps. Votre patience. Vos efforts pour rassembler votre matériel aujourd'hui... et votre attention pendant cette réunion. Merci beaucoup, tout le monde.

Ajournement : 20h26